



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC (CVLE)
COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE

4 décembre 2018, de 18 h à 21 h
9450 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Baupré
(restaurant Le Montagnais)

PRÉSENTS

Christian Blouin, Ville de Beaupré
Daniel Munger, Ville de Québec
David Sénéchal, Ville de Québec
Denis Lachance, Corporation des sentiers
récréotouristiques de la Côte-de-Baupré
Jean Landry, OBV Charlevoix-Montmorency
Jean-Marie Martineau, Citoyen de Saint-Joachim
Majella Pichette, MRC Côte-de-Baupré

Pierre Dion, Président, Citoyen de la MRC de la Côte-de-
Beaupré
Robert Caron, Citoyen de Saint-Tite-des-Caps
Roxanne St-Laurent, Ville de Québec
Stéphane Schaal, Secrétaire
Sylvie Verreault, Ville de Québec

ABSENTS

Audrey Roberge, Conseil régional de l'environnement
Evgeniya Kopichenko, Ville de Québec
Luce Bergeron, Communauté métropolitaine de Québec
Marc Dubeau, MRC de la Côte-de-Baupré
Mario Godbout, Conseiller de Saint-Joachim

Martin Leith, Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
Michel Simard, Citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges
Reynald Cormier, Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
Suzanne Verreault, Éluée de la Ville de Québec
Représentant Santé publique

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et accueil des nouveaux membres
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 18 septembre 2018 et suivis
4. Suivi environnemental
5. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ
6. Bilan financier
7. Date et contenu de la prochaine rencontre
8. Varia
9. Fin de la rencontre

<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 18 h 05. Le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité et informe le comité qu'il devra quitter la réunion. Le représentant de la MRC de la Côte-de-Beaupré assurera l'intérim pour le reste de la rencontre.</p>	<p>Actions/Suivis à faire</p>
<p>2. Adoption de l'ordre du jour du 4 décembre 2018</p> <p>Le Président fait la lecture de l'ordre du jour du 4 décembre 2018.</p> <p>Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Point d'information sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ○ Dates de rencontre <p>Motion pour le travail et l'implication de Sylvie Verreault Le comité de vigilance du lieu d'enfouissement tient à souligner l'excellent travail réalisé par Sylvie Verreault au cours des dernières années, son professionnalisme et son implication au sein du comité de vigilance.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	
<p><i>Résolution CVLE 2018-12-04 n°1 – l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est proposée par Jean Landry, appuyée par Christian Blouin</i></p>	
<p>3. Adoption du compte rendu de la rencontre du 18 septembre 2018 et suivis</p> <p>Les membres du comité lisent le compte rendu de la rencontre précédente</p> <p>Étant donné la présence d'un grand nombre d'erreurs dans le compte rendu, il est demandé de reporter à la prochaine rencontre son adoption.</p>	<p>Secrétaire :</p> <p>Corriger et compléter le compte rendu de la rencontre du 18 septembre 2018</p>
<p><i>Résolution CVLE 2018-12-04 n°2 – s. o.</i></p>	
<p>4. Suivi environnemental</p> <p>Résumé des résultats du suivi environnemental – Automne 2018 :</p> <p><u>Eaux de surface et eau de drainage du LET</u> Tous les résultats obtenus de prélèvement dans les divers ruisseaux et réseaux de drainage respectent les normes environnementales, incluant celles pour les coliformes fécaux.</p> <p>Un point d'échantillonnage intermittent était à sec en octobre, comme pour les années précédentes (RP-01).</p> <p><u>Eaux souterraines</u> Tous les résultats analytiques des puits d'observations respectent les normes applicables aux différents secteurs du site. Plus spécifiquement, en aval du LET, les concentrations en contaminants sont faibles et aucune hausse n'est observée.</p> <p>Seul fait à signaler : une concentration élevée en fer (160 mg/L) a été mesurée à l'automne dans le puits PO-09-04. En comparaison, le lixiviat brut présente une concentration beaucoup moins élevée (4 mg/L). Notons que le puits PO-09-04 localisé en aval hydraulique du Bassin 9 est peu</p>	

<p>profond (5 mètres) et contient une faible quantité d'eau. Dans ce secteur, il y a présence de sable brun foncé oxydé au niveau de la nappe phréatique et l'eau souterraine de ce puits présente une couleur orangée.</p> <p>Un échantillon d'eau a été prélevé dans le Bassin 9 afin de comparer les résultats analytiques avec ceux obtenus dans le puits PO-09-04. La concentration en fer obtenue dans l'échantillon prélevé dans le Bassin 9 est beaucoup plus faible que celle observée à l'endroit du puits PO-09-04 (1,3 mg/L). Cependant, certains paramètres indicateurs analysés dans l'échantillon prélevé dans le Bassin 9 présentent des concentrations similaires à celles présentes dans le puits PO-09-04 (DCO/DBO5).</p> <p>Des analyses supplémentaires seront effectuées dans le puits PO-09-04 et celui-ci continuera à être suivi de près. Il est possible que les concentrations en fer observées dans l'eau souterraine soient attribuables à la présence d'ocre ferreuse. Cette hypothèse sera examinée.</p> <p>Étanchéité du LET L'intermembrane (détection de fuite) n'a pas pu être échantillonnée à l'automne, il n'y avait pas d'écoulement.</p> <p>Effluent de la station de traitement du lixiviat (STEU) Les bassins aérés sont actuellement en arrêt saisonnier. Tous les résultats des suivis hebdomadaires et mensuels de l'effluent final (RM-3) respectent les normes environnementales.</p> <p>Seuls faits à signaler : L'effluent a présenté un dépassement de la norme en mercure lors de l'échantillonnage trimestriel de l'automne 2018. Les OER (objectifs environnementaux de rejets) de l'effluent final sont généralement respectés, à l'exception du mercure (0,000024 mg/l) et des nitrites (3,9 mg/l). Le dernier dépassement de l'OER pour le mercure avait été observé à l'automne 2012. Tous résultats analytiques en mercure des échantillons (9) prélevés par l'opération en 2018 incluant 2 échantillons prélevés après l'observation du dépassement (6 et 13 novembre 2018) ont présenté des concentrations inférieures à la limite de détection du laboratoire. La fréquence d'analyse du mercure dans l'effluent final sera augmentée d'ici la fin de l'année 2018. L'augmentation des concentrations en nitrites peut s'expliquer par l'arrêt des bassins aérés.</p> <p>Biogaz Des mesures de biogaz sont prises une fois par mois de mai à octobre, dans 9 puits d'observation dédiés au biogaz et dans 6 bâtiments. À l'automne 2018, toutes les teneurs en méthane mesurées dans les secteurs LET et LES étaient de 0%.</p>	
<p>5. Suivi des opérations et divers travaux LEVQ</p> <p>Débordement du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surverse dans l'environnement d'eaux de lixiviation provenant du secteur L.E.S. depuis le regard (R-13); - Déversement survenu entre le 25 octobre (pm) et le 29 octobre (7h45); - Quantité potentiellement déversée : De 50 à 60 m³; - Le sol environnant du regard semble avoir absorbé l'ensemble du déversement. Les eaux de surface ne semblent pas avoir été directement atteintes; - Malgré la disponibilité d'équipements spécialisés (vacuum) aucun liquide n'a pu être récupéré; - Le déversement a été occasionné par une erreur humaine (vanne laissée dans la mauvaise position à la suite du test d'étanchéité d'une conduite); - Les eaux déversées respectent la portée de l'article 53 du REIMR; - Des mesures seront mises en place permettant d'éviter ce type d'erreurs humaines (intégrer de nouvelles habitudes, utilisation d'un carnet de bord / tableau de bord et de fiches de verrouillage). 	

<p><u>Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le 31 octobre, un inspecteur du MELCC a fait une inspection de contrôle (programme annuel);- L'inspecteur effectue plusieurs contrôles de routine sans relever d'infraction;- L'inspecteur se penche plus particulièrement sur les circonstances entourant la surverse d'eau de lixiviation provenant du secteur L.E.S.;- Le 14 novembre, les résultats d'analyse des eaux ayant fait l'objet d'une surverse sont transmis à l'inspecteur. Ces résultats devaient préciser les exigences du Ministère à l'égard de la Ville (par ex. excaver le sol touché);- Les résultats d'analyse démontrent que les eaux de lixiviation déversées accidentellement respectent les valeurs limites prescrites par l'article 53 du REIMR, par l'article 30 du RDS et des exigences du Ministère prévues plus particulièrement pour le LEVQ (basées sur OER);<ul style="list-style-type: none">o Art. 53 « Les lixiviats et les eaux recueillies par tout système de captage dont est pourvu un lieu d'enfouissement technique ne peuvent être rejetées dans l'environnement que s'ils respectent les valeurs limites suivantes : » (voir art. 53). <p><u>Déchets internationaux</u></p> <p>Chiffres fournis à Stéphane (2018-11-30) :</p> <ul style="list-style-type: none">o 2017 : 383.34 tm (premiers arrivages au cours de l'été 2017)o 2018 : 522.38 tm (depuis le 1er janvier jusqu'à aujourd'hui) <p><u>Nettoyage et inspection du réseau de captage et de traitement des eaux de lixiviation</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Dernière phase de nettoyage du réseau complétée au début de novembre;- Amélioration de l'efficacité du poste de pompage (PP2) et validation du libre écoulement à l'intérieur des deux réseaux collecteur;- Un audit de notre réseau et de nos réservoirs (tests d'étanchéité et inspections visuelles) a été réalisé en octobre. Les rapports correspondants n'ont pas été fournis à ce jour, cependant les informations permettent de conclure que les équipements sont en bon état. <p><u>Optimisation du poste de pompage principal (PP2)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Remplacement d'une vanne permettant d'isoler le secteur ouest du réseau collecteur du LET;- Nettoyage de clapets antiretour et de conduites qui occasionnaient des pertes de charge. <p><u>Torchère</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La torchère a fonctionné à 84% (septembre) et 73% (octobre). <p><u>Nouvelle cellule (#6)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lors de l'aménagement de la cellule #6, le réseau de captage des eaux de lixiviation sera indépendant du réseau actuel et sera conçu de telle sorte qu'il sera plus facile à entretenir. <p><u>Hivernation de la station de traitement des eaux</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Arrêt prévu pour le congé de Noël;- Le traitement se poursuit de façon à réduire au maximum les eaux de lixiviation accumulées;- Les aérateurs ont été retirés des étangs 7 et 8, début novembre.	
--	--

<p>Question : la station d'épuration est-elle prévue pour la construction des autres cellules du site d'enfouissement? Réponse : Oui. Le responsable du suivi des opérations précise que l'aire de captage est constante puisque chaque cellule, une fois comblée, est étanchéifiée à l'aide de membranes étanches. La capacité de traitement de la station d'épuration est donc également constante.</p>	
<p>6. Bilan financier Les membres du comité lisent le bilan financier Étant donné la présence de plusieurs erreurs et coquilles, il est également demandé de reporter l'adoption du bilan financier.</p> <p>Résolution CVLE 2018-12-04 n°3 – s.o.</p>	<p>Secrétaire : Corriger et compléter le bilan financier de la rencontre du 18 septembre 2018</p>
<p>7. Date et contenu de la prochaine rencontre Le 19 février 2019 à partir de 19 h</p>	<p>Secrétaire : Envoyer le courriel d'invitation pour la prochaine rencontre et proposer un calendrier des rencontres</p>
<p>8. Varia Points ajoutés à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Information sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)</u> Le représentant de l'OBV Montmorency informe le comité sera certainement invité d'ici 2020 à participer aux consultations publiques qui auront lieu dans le cadre de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Ce règlement oblige notamment les municipalités à transmettre d'ici 2021, un rapport identifiant les menaces potentielles pour leurs sources et leurs sites de prélèvement d'eau potable. En ce sens, le LET sera certainement identifié comme menace potentielle. * <u>Note</u> : Il serait intéressant que le futur dépositaire du mandat puisse faire une présentation au comité à ce sujet ○ <u>Dates de rencontre</u> Les rencontres du comité tombent actuellement le troisième mardi du mois. Certains membres souhaitent modifier les dates ou les jours de rencontre du comité. Un suivi sera fait d'ici la prochaine rencontre afin de satisfaire le plus grand nombre de participants. 	
<p>9. Clôture de la rencontre</p> <p>Résolution CVLE 2018-12-04 n°4 – la levée de l'assemblée est proposée par, appuyée par</p> <p>Fin de l'assemblée à 20 h 45</p>	

STRUCTURES ET MEMBRES DU COMITÉ

SECTEUR	ORGANISME	PERSONNE EN FONCTION
Citoyens	Citoyen de la paroisse de Saint-Joachim	Jean-Marie Martineau
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Robert Caron
	Citoyen de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Pierre Dion
	Citoyen de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Michel Simard
Groupes environnementaux et socioéconomiques	Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Audrey Roberge
	Secteur environnemental	Jean Landry (OBV)
	Milieu récréotouristique	Denis Lachance
Élus municipaux	Élu de la paroisse de Saint-Joachim	Mario Godbout
	Élu de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Reynald Cormier
	Élu(s) de la MRC de la Côte-de-Beaupré	Marc Dubeau
		Majella Pichette
	Élu de la Ville de Québec	Suzanne Verreault
	Élu de la Ville de Beaupré	Christian Blouin
	Élu de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Martin Leith
Observateur(s)	Communauté métropolitaine de Québec	Luce Bergeron
Ville de Québec	Division de la qualité du milieu	Sylvie Verrault
	Division de la valorisation énergétique	David Sénéchal
	Division de la valorisation énergétique / Sect. de l'exploitation des grands ouvrages	Evgeniya Kopichenko
Gouvernement du Québec	Santé publique	Vacant
	MDDELCC	Vacant

CALENDRIER DES RENCONTRES 2018

DATES	TYPE DE RENCONTRE
20 février 2018	Régulière
11 avril 2018	Spéciale
24 avril 2018	Régulière
19 juin 2018	Annulée
18 septembre 2018	Régulière
4 décembre 2018	Régulière